L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 11 DECEMBRE 1881

EUROPE.

L'apaisement—un apaisement relatif, car les partis ne désarment jamais—a produit dans la polémique dirigée contre le nouveau ministère ce surtout contre son président, M. Gambetta. L'opposition a vidé son arsenal; elle se modère. Est-ce à cause des majorités obtenues par le ministère chaque fois que le Chambre des Députés a eu à se prononcer sur une question de confiance? Ce qu'il y a de remarquable dans le mouvement que l'inauguration du nouveau ministère a produit dans la presse, c'est le ton modéré des journaux qui le défendent; c'est le calme de la force et de la raison en face de la violence et de l'exagération.

On appelle le ministère composé par M. Gambetta le ministère des jeunes. Depuis quand la jeunesse est-elle un défaut? et, du reste, les hommes de trente-cinq à cinquante ans n'ont-ils pas atteint leur développement complet au point de vue intellectuel? N'est-il pas urgent qu'une politique, qui a pour but l'avancement des idées démocratiques, ait pour représentants des hommes d'exécution énergique. Chaque époque a ses défauts; le passé courrit aux vieillards, l'avenir attachent; l'avenir est à la jeunesse; c'est à elle qu'il appartient de le préparer.

Que M. Gambetta ait voulu rompre avec le passé dans le choix de ses collaborateurs, il n'y a rien là qui puisse choquer un républicain de France républicain sincère, dans droite, et mais depuis trop longtemps, quelques noms se sont imposés aux choix du gouvernement. Il est dans le monde politique, comme il s'en rencontre dans d'autres branches du monde humain, des hommes qui se croient, et sont de bonne foi, indispensables. Sous Louis Philippe le gouvernement a compté de Thiers à Guizot; on en connaît les conséquences. Attendu, rivés au quelque chose à un système quelconque, les Gambetta ne tiennent aucun compte des forces nouvelles que la succession des années amène avec elle; sous Pompire de cette succession, ils s'isolent de l'humanité qui marche, et un beau jour, sous la pression de l'opinion transformée, tout à coup entrer d'eux, de ce qu'ils avaient toujours été.

C'est l'histoire d'un passé présent encore à la mémoire de quelques hommes de notre génération. Faut-il s'étonner si les hommes que la reconnaissance de la République française a élevés à l'éclat, ne reconnaît de s'allier aux républicains de demain qu'un peu plus tard, sous la pression de l'opinion transformée, tout à coup entrer d'eux, de ce qu'ils avaient toujours été.

Voilà pourquoi M. Gambetta, un jeune, n'est entouré de personnages qui, dans l'ensemble, n'ont pas été assez à même d'être obstruction à leur marche en avant. Ainsi donc, le petit ministère peut devenir grand. Il est donc de toute justice, avant de le juger, d'attendre ses actes.

—Si l'apaisement se fait entre les journaux d'opinions diverses, en France, il se produit aussi dans les relations des puissances de l'Europe. Le petit est enfanté, dit-on, et pour longtemps. L'Italie, la Grèce, l'Autriche et les autres même pensent avec la France.

—L'Allemagne présente aujourd'hui un spectacle assez significatif. Le parlement est opposé à certaines mesures de politique intérieure préconisées par M. de Bismarck. On devrait voir prochainement le prince Frédéric-Guillaume, mécontentement les droits du parlement, donne raison à son chancelier et impose au volontés souveraines aux élus de la nation. Mais alors à quoi bon avoir un parlement? Est-il sans pouvoir, est-ce un rouage qui ne peut enregistrer les actes du pouvoir impérial?

—Les généraux français commandant les différents corps d'armée qui opèrent en Tunisie ne rencontrent que peu d'obstacles de la part des Arabes insurgés. C'est une guerre d'escarmouches, de surprises, d'embuscades. Et déjà les Arabes sont repoussés jusque dans le désert. On n'est pas à la conquête de la Tunisie, suivie de l'occupation permanente, que désire le gouvernement français, mais un simple protectorat favorable au développement des ressources de la régence, qui serait établissement toute nouvelle levée de boucliers sur la frontière Est de l'Algérie, dont la pacification, sur une grande échelle, préoccupe aujourd'hui le gouvernement de la république.

Nouvelle ligne de steamers entre le Hâvre et la Nouvelle-Orléans.

Nous déplorions, depuis longtemps, l'absence de communications régulières, par vapeur, entre notre port et le Hâvre. Grâce à la nouvelle loi qui accorde des subventions fédérales aux lignes de paquebots transatlantiques, une grande compagnie s'est fondée à Paris, dernièrement, dans le but de prompte cette lacune en établissant un service régulier entre les deux ports.

Comprenant toute l'importance que cette nouvelle aura pour notre commerce, nous avons voulu nous renseigner complètement sur cette entreprise et nous sommes heureux de pouvoir porter à la connaissance de nos lecteurs les détails suivants que nous tenons de MM. Fontalz, Ross & Clayton, agents de la compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

La *Compagnie Commerciale de Transports à vapeur Fernier*, dont le siège est à Paris, a été fondée sous un capital de 12,000,000 de francs. Le siège d'exploitation est au Hâvre.

La compagnie compte mettre son premier steamer en ligne vers le milieu de mars prochain et les départs subséquents de mois en mois à la 15 environ des bateaux qui sont en ce moment en construction.

Le ligne sera inaugurée avec quatre steamers, dont voici les noms avec les dates fixées pour leurs départs:

15 mars, "Depuy de Lôme," de Hâvre.
15 avril, "Paris," de Marseille.
15 mai, "Hâvre," de Hâvre.
15 juin, "Rouen," de Marseille.

Dès que ces bateaux auront effectué leur premier retour au Hâvre, la Compagnie fixera les dates de départs chaque 10 jours, et, par la suite, lorsque Pachalandage le trafic demandera une flotte plus nombreuse, la Compagnie mettra sur la ligne trois autres steamers—le "Bordeaux," le "Nantes" et le "Marseille." Avec un matériel naval de cette importance, elle pourrait effectuer les départs tous les 10 jours.

Pour le moment, les marchandises, en venant directement à New-York et devront leurs retours sur le Hâvre directement.

Etre que le courant d'émigration et de chargement pour notre port sera acquis grâce à l'établissement de ce service régulier du Hâvre par la Nouvelle-Orléans directement. Nous sommes heureux d'apprendre que les agents de la Compagnie sont en bonne voie de conclure des traités avec les chemins de fer qui aboutissent ici et avec les compagnies de navigation fluviale pour le transport des émigrants, qui vont, sans aucun doute, pendant être détournés de la voie de New York, grâce aux avantages que leur offrira la voie directe par la nouvelle ligne.

Nous les souhaitons de la Compagnie se maintenir sur un pied absolument pratique et savoir, nous tenons les rapporter, de première chance. Un jugement tout.....3,578 tonneaux,
et.....2,071 "

Un envoyé une longueur, entre perpendiculaires, de 115 mètres.

Nombre d'émigrants transportables dans les deux entreponts.....1,940;

Volume total utilisable pour marchandises, émigrants et soutes de réserve.....6713 m. cubes

Départs: 15 départs, 4 steamers de cette dimension pourront exporter, du Hâvre, 180,000 balles de coton, ou environ 65,000 tonnes de marchandises en bonne.

La compagnie se propose aussi de faire toutes les concessions nécessaires pour favoriser et augmenter les importations en transit pour les Etats de l'intérieur et pour encourager l'exportation de leurs denrées par voie de notre port.

Cet aperçu suffira pour faire apprécier la grande importance de cette entreprise dont la prochaine inauguration va enfin nous doter d'une ligne directe si vivement et depuis si longtemps désirée, entre notre port et celui du Hâvre.

Il y a quelques années à peine, le Texas ne possédait aucune ligne de chemin de fer; aujourd'hui, non seulement on en utilise, et la prospérité de l'Etat augmente en raison même de l'émigration qui s'y porte.

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

Huitième jour.

Sénat.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi et 10 minutes par le secrétaire Arroyo, qui annonce l'absence du président Robertson et du sénateur Rogers, ce dernier occupant le fauteuil vendredi.

Sur la motion de M. Davey, appuyée par tout le Sénat, M. Walton occupe le fauteuil.

Le règle concurrente de la Chambre pour les affaires non finies des deux Chambres est référée au comité.

Le Sénat alors se retire en séance exécutive et s'ajourne.

Chambre des Représentants.

Présidence de M. Ogden.

88 membres sont présents.

Un congé de 10 jours est accordé à M. Jeffries et M. Phillips.

La résolution de M. Mahony pour s'enquérir de la situation financière des municipalités, pour en voir si le taux de la taxe que les habitants paient n'excède pas la limite fixée par la constitution, est, sur les objections de MM. Stringfellow et Harris déposée sur le bureau sujets à appel.

La Chambre refuse de s'occuper du bill de M. Haidenheim pour le paiement du per diem des membres, et ce bill reste sur la table.

Rapport favorable du comité judiciaire, avec amendements, sur le bill pour la vente de la Maison d'Etat. Renvoyé au comité.

La Chambre, formée en comité général, sous la présidence de M. Cosgrove discute le bill No 30 pour le par diem et le mileage des membres de la Chambre. Le bill alloue $31,080 pour faire face à ces frais. Le comité judiciaire fait un rapport favorable.

Le comité des allocations fait un rapport favorable sur le bill qui alloue $156,600 pour compléter les réparations de la maison d'Etat à Baton-Rouge.

Le bill de la Chambre allouant $25,000 pour le per diem de la Chambre et $6080 pour le per diem du Sénat passe. Les warrants provenant de là devront avoir le préférence sur tous les autres, excepté ceux des officiers constitutionnels.

Un bill non compris dans la proclamation du Gouverneur est mis de côté par la Chambre, qui désire qu'elle traitera ainsi tous les bills non autorisés.

Le bill des allocations n'étant pas encore imprimé, Penzance en est heureusement retardé, mais ne pas perdre un jour, la Chambre décide qu'elle se réunira lundi à 10 heures du matin pour délibérer sur ce bill, après quoi elle s'ajourne.

La Nouvelle-Orléans n'est pas seule à se plaindre de la préférence que l'administration donne plus généralement et vénérons personnes en abondance sur le pavé des grandes villes. St. Louis en est infesté, à ce point que les dames n'osent plus sortir dès que la nuit se fait. Comme ici, les bandes perverses se tiennent en coin des rues, devant les groupes isolés et cadets. On a remarqué que ces enfants en font partie. La culpabilité des parents, qui laissent ainsi la bride sans pitié insolente de leurs enfants, est grande, et c'est sur eux que doit retomber la responsabilité des actes commis par les jeunes. Comme à la Nouvelle-Orléans, la police est impuissante à réprimer cette race malfaisante, et la justice elle-même est désarmée quand ce sont des gamins qui sont traduits devant elle.

N'y a-t-il rien à faire pour arrêter cette démoralisation qui, des rues, des carrefours, jusqu'aux écoles? Il y a là une question de moralité publique qui ne saurait passer inaperçue de nos autorités. Le mal s'accroît, tout l'atteste, à la Nouvelle-Orléans, comme à St-Louis, et, en face d'une semblable dégénérescence, la police, la justice et l'administration restent impassibles sans manquer à leur premier devoir.

Les élections générales qui viennent d'avoir lieu au Canada ont donné raison au parti conservateur. M. Chapleau, ministre et chef de ce parti, triomphe sur toute la ligne.

Le fameux Jockey MacDonald, qui montait Foxhall, eux dernières courses d'Angleterre, vient de mourir. Le monde du Sport Pentlandit et Fabuliste; nul mieux que lui ne savait entraîner un cheval de course. Arabes, son rival sur le turf, reste aujourd'hui le premier des jockeys du monde.

L'embarquement d'animaux sur la côte du Pacifique, dépassera, cette année, le chiffre de 170,000. L'année dernière, le chiffre était de 160,000. La plus grande partie de ce chargement était destinée à l'Europe.

Le Dr Gedding, surintendant de l'asile des fous du gouvernement, dit qu'il n'y a pas de doute à avoir sur l'insanité de Guiteau, mais il ajoute qu'il y a une grande différence entre l'insanité médicale et la responsabilité légale, et que cette différence est semblable pour l'accusé.

Un de nos confrères suggère l'idée d'entourer la ville d'un canal qui, partant de Carrollton, s'étendrait, en contournant la ville, jusqu'aux Casernes des Etats-Unis. Ce canal, large de 300 pieds et profond de 30, servirait à la navigation de steamers, qui, sans doute, en rendraient absolument tout les points compris de déchargement des rues de la ville. Nous ne savons quelle est l'opinion des ingénieurs compétents sur le projet mis en avant pour notre confrère.

Divers journaux louent le président Arthur d'avoir écarté de son message les questions politiques pour se renfermer dans les questions d'affaires. Le message indique tous les sujets sur lesquels l'attention publique peut et doit se porter avec fruit. C'est un document parfaitement et constitutionnel, rien de plus, et c'est assez. A propos de l'affaire du Chili-Utrera, après avoir parlé de malentendus regrettables, il dit qu'il a cru devoir expédier un agent spécial, muni d'instructions générales qui, il espère, lui permettront de rétablir les relations amicales entre ces puissances. Le Président ne fait aucune allusion à la déclaration dont nous parlions dans notre numéro d'hier.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 11 décembre.—Température. Temps partiellement couvert et pluies locales, vents du sud, baromètre et température stationnaires.

Température du 10 décembre 1881
Thermomètre de C. Dunaine, Opélousas.

Heures	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	52	12
Midi	69	20
3 P. M.	62	17
6 P. M.	58	14

Samedi, 10 décembre, 3 h. 00.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo	61	Louisville, Ky	50
Atlanta, Tex	72	Memphis, Tenn	50
Cincinnati, Tex	—	Mobile, Ala	64
Chicago, Ill	43	Montgomery, Ala	62
Cleveland, Ohio	47	Nashville, Tenn	44
Charleston, S. C	66	New Orleans, La	62
Davenport, Iowa	40	Omaha, Neb	37
Dubuque, Iowa	33	Pittsburgh, Pa	48
Galveston, Texas	64	Savannah, Géo	62
Indianapolis, Ind	46	Shreveport, La	62
Jackson, Miss	62	St. Louis, Mo	48
Key West, Fla	80	St. Paul, Minn	—
La Crosse, Wis	36	Vicksburg, Miss	62
Leavenworth, Kan	43	Yankton, D. T	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (zéro sur pilot house).

Cairo, Ill	5.06	Nashville, Tenn	6 07
Cincinnati, O	12.04	New Orleans	5.07
Davenport, Ia	1.06	Omaha, Neb	4.07
Dubuque, Ia	1.00	Pittsburgh, Pa	4.06
Keokuk, Iowa	9.04	Shreveport, La	19.06
La Crosse, Wis	2.06	St Louis, Mo	16.10
Leavenworth, Kan	3.08	Yankton	— 0
Louisville, Ky	7.08	Vicksburg, Miss	23 10
Memphis, Tenn	19.01	Yankton	— since

Les données du niveau des hautes eaux de 1874.

A. J. ARMSTRONG,
Private Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits aux bureaux de santé dans les 24 heures.

Mariages.

Charles B Bridges à Mlle Marie H Cunningham;
Wm John Llambies à Mlle Lamana Maie;
Owen Sheridan à Mlle Cornelia Brockett;
Samuel Gwyer à Mlle Minnie Pilie;
John B Bougheman à Mlle Marie Anne Wilkinson;
Henry Aliz à Mlle Elizabeth Boutté;
Berthelemy Gimard à Mlle Joséphine Schodwell.

Naissances.

Mme Peter Bennett, une fille, 10 août;
" Wm Schlenker, une fille, 24 août;
" Edward Hall, un garçon, 25 août;
" C B Smith, un garçon, 13 nov;
" Thomas O Ford, un garçon, 5 nov;
" Jerome Hall, une fille, 1 nov;
" J McGraw, un garçon, 1er oct;
" Wm Tonge, un garçon, 5 déc;
" Charles Bacon, une fille, 10 nov;
" Daniel Barker, un garçon, 3 déc;
" Daniel Wilson jne, un garçon, 21 sept;
" Joseph Lewis, une fille, 15 nov;
" J B Cobb, un garçon, 3 oct;
" A C Bingt, un garçon, 5 déc;
" Hal Hawkins, une fille, 5 nov.

Décès.

Henriette Douglas, 4 j 1 m, cata Hillary et Gayle;
" P Schneider, 6 jours, cata Jefferson et Gayle;
Mme Armand Rotté, 63 ans, cata Hancock et Chartres.

Cour criminelle du district.—

A la section A, (juge Roman.)—Thomas Casey jne, Alice Williams et James Stale, accusés de votes de faits; Geo. County, d'attaque à main armée, ce sont déclarés innocents.

Horace Winslow n'est reconnu coupable de part d'armes cachées.

Joseph Lesage et Jos. Antoine se sont reconnus coupables du même délit. Le premier a été condamné à $5 d'amende; le second à $10 d'amende.

Le jugement de John Wallace, prévenu de port d'armes cachées, a été remis au 13 du courant.

A la section B (juge Lazarus)—Thomas Gallagher, Jeff Clark et S. Fisten, accusés de voies de fait; Hermann Lesiah, de cruauté envers des animaux; ce sont déclarés innocents.

G. M. Lucas n'est reconnu coupable de port d'armes cachées. Le juge l'a condamné à $5 d'amende ou vingt-quatre heures de prison de paroisse.

Le magistrat a accordé une nouvelle audition de cause à François Bellevue, convaincu de vol avec effraction.

La demande d'une nouvelle audition de cause, présentée au nom de Thomas Mallory, convaincu d'avoir déchargé une arme sur un officier de police a été plaidée, hier. La décision sera annoncée, demain, lundi.

Cour du recorder Hitzenberger.

—Marie Hallet, Marie Davis, accusées de grand vol, ont été convoyées à la cour criminelle du district. Cautionnement de $500. Sur le chef d'avoir enfreint l'ordonnance 528, qui a trait aux prostituées, elles ont été condamnées à $25 d'amende ou trente jours de geôle de police. Elles ont été données.

Marie Baptiste, convaincue d'ivresse et de bris de paix, a été condamnée à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

Jos H. Leighton et J. R. Brown, prévenus de vol, ont été requis de donner un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Thomas G. Higgins, convaincu d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $15 d'amende ou à trente jours de geôle de police.

J. A. Cooper, accusé de port d'armes cachées, a été convoyé à la cour criminelle du district. Cautionnement de $250.

Mme Fitzgeral et Caroline Williams, convaincues d'ivresse et d'infraction à l'ordonnance 528; Charles Williams et Mme, accusés de bris de paix; Joséphine Taylor, d'ivresse et de bris de paix, ont été condamnés à 10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

A. L. Johnson, prévenu de voies de fait a été acquitté.

Cour du recorder Davey.—

Mr. H. J. Sheahan remplace provisoirement le recorder Davey.

Charles Curren, accusé de voies de fait; Mmes Spencer et Charles Shrewsberry, de vol—ont été envoyés à la cour criminelle du district. Cautionnement de $250.

Marie Robinson, convaincue d'ivresse; Jas Boyd, d'ivresse et de méchanceté—ont été condamnés à $5 d'amende ou dix jours de geôle de police.

Louis Clark, prévenu de voies de fait, a été requis de donner un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Après la messe, les conférences tiendront leur assemblée générale dans la grande salle du presbytère.

Les amis et bienfaiteurs de l'œuvre sont invités à y assister.

La fête au profit des Carmélites.—Programme de la fête d'aujourd'hui, dimanche, 11, et demain, lundi, 12 du courant, au profit des Carmélites:

Dimanche, 11 décembre, 1 h. p m,
Grand Concert Vocal et Instrumental
dans la Salle Grunewald.
Sous la direction de Mme H. Hayon,
Avec le concours bienveillant d'artistes et d'amateurs distingués.

Dimanche soir, 11 décembre,
8 h. p. m.
Grande fête d'enfants,
Bandes des Fleurs,
Bergers, Bande Payenne,
Le Fée Chèvrepanne (dialogue)
The Duellet (dialogue)
La vision de Macbeth (récitation.)
Tableaux.
Entrée 25 cents.

Second jour.
Lundi soir, 12 décembre, 7 h. p. m.
Grand Concert Vocal et Instrumental
à la Salle Grunewald.
Sous la direction de professeur
Adolphe Dagneaux,
Avec le concours bienveillant d'artistes et d'amateurs distingués.

Aujourd'hui et lundi dans la matinée, un raisonnant sera ouvert. Les prix y seront très modérés.

Entrée gratuite.

Les Mitots de la loterie du tableau de Ste-Thérèse, qui se sont vendus depuis l'année dernière, ont rapporté un bénéfice net de $1,000. Ils viennent d'entrer aux deux concerts. Le tirage de la loterie se fera le 13, après le concert.

Dames Patronnesses.

Mmes	Mmes
Alf Isaacson, Présidente,	Théo. Pradhomme, vice-présidente.
V. Chiapella,	Albert Baldwin,
Tom Semmes,	Jos. Fortier,
C. Rathborne,	E. Rappley,
J. Gaillot,	R. Tunnell,
G. Carmelites,	J. Pizzati,
A. Gerdes,	J. Tagmarchi,
W. Byrne,	E. J. Kenna.

—Hier matin, à cinq heures et demie, Julia Callery est morte, subitement, à la résidence de J. Rommel, No 140 de la rue de la Douane. Elle était française et âgée de soixante ans.

—Un feu de cheminée a été promptement éteint à la résidence de M. Jos Ryan, No 654 de la rue des Bons-Enfants.

—Marie Anne Bourn, ce Charlestown Mary, et Joséphine Fazeul, ce Mexican Tigress, ont été écrouées à la station du quatrième poussinet, pour ivresse et bris de paix.

—J. A. Cooper a été arrêté au No 32 de la rue Royale, sous prévention de port d'armes cachées.

—Deux voleurs ont essayé de s'introduire dans la résidence de M. Jos. Kohl, rue Delaronde, entre Conti et Laurel; M. Kohl les ayant entendus, s'est levé et leur a envoyé deux balles de pistolet, mais sans les atteindre.

—Mlle M. Hery, demeurant près de Bayou Sara était un des passagers de "Hanna Blanks". Avant l'arrivée du bateau à la Nlle Orléans, quelqu'un est entré dans en chambre et a enlevé une somme de quelques cents dollars. Mlle Hery a prévenu le capitaine du bateau, en apprenant le vol, a remboursé le montant à Mlle Kery, avec l'argent du bateau. La police n'a pas pu découvrir le coupable.

—Le gouverneur a reçu, hier matin, la démission de M. E. T. Leahe, constable de la quatrième cour de cité de la paroisse d'Orléans.

—Les "Fire Commissioners" se sont réunis, hier, dans les bureaux du maire. Après avoir nommé M. Frank Gérotzer président, ils se sont ajournés à samedi, 17 du courant, dans la quelle ils règleront pour la première fois les différents entre pompiers gratis des pompiers comme les appointés.

—Dans les vingt-quatre heures expirées hier matin, à cinq heures et demie, la police a fait 33 arrestations, dont 6 dans le premier precinct, 2 dans le deuxième, 17 dans le troisième, 4 dans le quatrième, 2 dans le cinquième, 5 dans le sixième, 3 dans le septième, 1 dans le huitième, 3 dans celui du onzième. Mlle n'a opéré ni dans le onze-septième, ni dans celui des barges.

—La société de bienfaisance des tonneliers donne un grand bal paré et masqué, le samedi, 17 du courant, à la salle de la Parfaite Union. Le prix du billet est d'une piastre. Le comité d'organisation se compose de MM. John Coyle, chairman, J. Cassidy, secrétaire; Jas. Cornelius, John Glaser, John Hy. Stroker, Hy. Siltzman, Geo. W. Treiford, Tom. Lester, Louis Barns et Alph. Lerouge.

—Joshua C. Babylon, prévenu de même délit, a été arrêté, hier soir, à huit heures, à l'enseignure Canal et Front.

—Hier, à trois heures de l'après-midi, Wm. Harding est tombé dans le fleuve, du steamer Bellver, amarré au pied de la rue Jackson. On l'a retiré de l'eau.

—L. D. Quarrow, et J. E. Turpin, accusés d'avoir volé un baril de mélasse ont été arrêtés, hier soir, à huit heures et demie, à l'enseignure Canal et Pulteo.

—Hier soir, à 6 heures et demie, une rixe a eu lieu dans un café rue Dauphine, près Conti, entre John Tom et Miles Stell. Tom qui est le propriétaire du café, a tiré sur Stell, qui lui a tiré deux fois sur lui, a bu. l'a blessé légèrement. Stell a été arrêté par l'officier de police Cornelius, qui a saisi le revolver de Tom et son arme. Tom a été arrêté sur la plainte de Stell.

—J. A. Cooper a été arrêté au No 32 de la rue Royale, sous prévention de port d'armes cachées.

—Un voleur qui essayé de s'introduire dans la résidence de M. Jos. Kohl, rue Delaronde, entre Conti et Laurel; M. Kohl les ayant entendus, s'est levé et leur a envoyé deux balles de pistolet, mais sans les atteindre.

—Mlle M. Hery, demeurant près de Bayou Sara était un des passagers de "Hanna Blanks". Avant l'arrivée du bateau à la Nlle Orléans, quelqu'un est entré dans en chambre et a enlevé une somme de quelques cents dollars. Mlle Hery a prévenu le capitaine du bateau, en apprenant le vol, a remboursé le montant à Mlle Kery, avec l'argent du bateau. La police n'a pas pu découvrir le coupable.

—Le gouverneur a reçu, hier matin, la démission de M. E. T. Leahe, constable de la quatrième cour de cité de la paroisse d'Orléans.

—Les "Fire Commissioners" se sont réunis, hier, dans les bureaux du maire. Après avoir nommé M. Frank Gérotzer président, ils se sont ajournés à samedi, 17 du courant, dans la quelle ils règleront pour la première fois les différents entre pompiers gratis des pompiers comme les appointés.

—Dans les vingt-quatre heures expirées hier matin, à cinq heures et demie, la police a fait 33 arrestations, dont 6 dans le premier precinct, 2 dans le deuxième, 17 dans le troisième, 4 dans le quatrième, 2 dans le cinquième, 5 dans le sixième, 3 dans le septième, 1 dans le huitième, 3 dans celui du onzième. Mlle n'a opéré ni dans le onze-septième, ni dans celui des barges.

Entrée gratuite.

Les Mitots de la loterie du tableau de Ste-Thérèse, qui se sont vendus depuis l'année dernière, ont rapporté un bénéfice net de $1,000. Ils viennent d'entrer aux deux concerts. Le tirage de la loterie se fera le 13, après le concert.

Dames Patronnesses.

Mmes	Mmes
Alf Isaacson, Présidente,	Théo. Pradhomme, vice-présidente.
V. Chiapella,	Albert Baldwin,
Tom Semmes,	Jos. Fortier,
C. Rathborne,	E. Rappley,
J. Gaillot,	R. Tunnell,
G. Carmelites,	J. Pizzati,
A. Gerdes,	J. Tagmarchi,
W. Byrne,	E. J. Kenna.

—Hier matin, à cinq heures et demie, Julia Callery est morte, subitement, à la résidence de J. Rommel, No 140 de la rue de la Douane. Elle était française et âgée de soixante ans.

—Un feu de cheminée a été promptement éteint à la résidence de M. Jos Ryan, No 654 de la rue des Bons-Enfants.

—Marie Anne Bourn, ce Charlestown Mary, et Joséphine Fazeul, ce Mexican Tigress, ont été écrouées à la station du quatrième poussinet, pour ivresse et bris de paix